

## Le Répertoire National des Certifications Professionnelles (RNCP)

Résumé descriptif de la certification **Code RNCP : 31694**

### Intitulé

BAC PRO : Baccalauréat professionnel Conduite de productions horticoles

AUTORITÉ RESPONSABLE DE LA CERTIFICATION	QUALITÉ DU(ES) SIGNATAIRE(S) DE LA CERTIFICATION
Ministère chargé de l'agriculture	Directeur régional de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt, Recteur au ministère de l'éducation nationale

### Niveau et/ou domaine d'activité

**IV (Nomenclature de 1967)**

**4 (Nomenclature Europe)**

**Convention(s) :**

**Code(s) NSF :**

211 Productions végétales, cultures spécialisées et protection des cultures

**Formacode(s) :**

21027 horticulture, 21028 culture légumière, 21030 maraîchage

### Résumé du référentiel d'emploi ou éléments de compétence acquis

Le titulaire de l'emploi est amené à réaliser les opérations de conduite d'un ou plusieurs ateliers horticoles dans des champs de production variés : fruits, petits fruits, légumes, végétaux d'ornement (fleurs et feuillages coupés, plantes en pot ou à massif, bulbes), jeunes plants (pépinières ornementales, plants fruitiers, plants maraîchers), semences, plantes à parfum, aromatiques et médicinales selon les objectifs de production (quantité, qualité, variétés, ...) et dans le respect des règles d'hygiène et de sécurité. Il prend en compte en permanence dans les pratiques de travail la dimension de responsabilité environnementale de l'entreprise et agit dans un souci de maintien de la qualité des milieux et de maîtrise des coûts.

#### Capacités générales

- C1- Communiquer dans un contexte social et professionnel en mobilisant des références culturelles
- C2- Communiquer dans une langue étrangère dans les situations courantes de la vie professionnelle
- C3- Développer sa motricité
- C4- Mettre en œuvre des savoirs et savoir-faire scientifiques et techniques

#### Capacités professionnelles

- C5- Raisonner des choix techniques dans un processus de production horticole en prenant en compte les ressources naturelles communes
- C6- Organiser le travail du chantier horticole
- C7- Animer une équipe de travail
- C8- Assurer les opérations techniques sur les végétaux
- C9- Intervenir sur les conditions de croissance et de développement du végétal
- C10- Effectuer les opérations d'entretien, de paramétrage et de réglage des matériels, des équipements et installations
- C11- S'adapter à des enjeux professionnels particuliers

### Secteurs d'activité ou types d'emplois accessibles par le détenteur de ce diplôme, ce titre ou ce certificat

Le titulaire de ce diplôme peut exercer ses fonctions en tant qu'ouvrier hautement qualifié ou chef d'équipe dans différentes structures horticoles telles que :

- des entreprises spécialisées de grande dimension et de haute technicité employant une main-d'œuvre importante, intégrant parfois tout ou partie d'un champ de production ou d'une gamme de produits,
- des entreprises horticoles, exploitant généralement de faibles surfaces et orientées vers la vente de proximité en circuit court (association pour le maintien d'une agriculture paysanne, magasin de producteurs, marché, vente au détail) proposant une grande variété de produits horticoles de consommation et d'ornement,
- des entreprises très spécialisées approvisionnant d'autres exploitations horticoles et/ou des structures de mise en marché (grossistes, grandes et moyennes surfaces, jardineries)
- des organismes professionnels (station de recherche, d'expérimentation, station de conditionnement) ou territoriaux (service de production des collectivités locales, service d'espaces verts des grandes villes),
- des structures d'insertion.

Chef de culture en exploitation maraîchère

Chef de culture horticole

Conducteur/Conductrice de travaux horticoles

Ouvrier/Ouvrière agricole en maraîchage-horticulture

Ouvrier/Ouvrière en production horticole biologique

Ouvrier/Ouvrière en production maraîchère biologique

Ouvrier/Ouvrière en production pépinière biologique

Ouvrier/Ouvrière horticole

Ouvrier/Ouvrière horticole serriste

Ouvrier/Ouvrière pépiniériste

Ouvrier/Ouvrière maraîchère

Chef de culture arboricole  
 Chef de station fruitière  
 Chef d'équipe en production arboricole  
 Ouvrier/Ouvrière arboricole

**Codes des fiches ROME les plus proches :**

A1414 : Horticulture et maraîchage

A1405 : Arboriculture et viticulture

**Modalités d'accès à cette certification**

**Descriptif des composantes de la certification :**

Les composantes de la certification sont  
 épreuve E1, qui permet de valider la capacité C1  
 épreuve E2, qui permet de valider la capacité C2  
 épreuve E3, qui permet de valider la capacité C3  
 épreuve E4, qui permet de valider la capacité C4  
 épreuve E5, qui permet de valider la capacité C5  
 épreuve E6, qui permet de valider la capacité C6  
 épreuve E7, qui permet de valider les capacités C7, C8, C9, C10, C11

Au cours du cursus de 3 ans, les élèves peuvent se présenter aux épreuves du BEPA "travaux horticoles".

**Bloc de compétence :**

INTITULÉ	DESCRIPTIF ET MODALITÉS D'ÉVALUATION
Bloc de compétence n°1 de la fiche n° 31694 - Communiquer dans un contexte social et professionnel en mobilisant des références culturelles	Le bloc de compétence est validé par une évaluation de certification définie par le règlement d'examen. La réussite à un bloc donne lieu à une attestation de capacité. Le titulaire de l'attestation de capacité prétendant au diplôme par l'examen ou la VAE peut être dispensé de la passation de l'épreuve correspondant au bloc attesté. Les objectifs visés sont : - Analyser, comparer, produire des discours écrits et oraux, développer sa culture littéraire et son esprit critique - Analyser et pratiquer différentes formes d'expression et de communication pour enrichir sa relation à l'environnement social et culturel - Analyser et interpréter des faits historiques et géographiques pour comprendre le monde - Répondre à un besoin d'information professionnel ou culturel en mobilisant la connaissance de l'information - documentation
Bloc de compétence n°2 de la fiche n° 31694 - Communiquer dans une langue étrangère dans les situations courantes de la vie professionnelle	Le bloc de compétence est validé par une évaluation de certification définie par le règlement d'examen. La réussite à un bloc donne lieu à une attestation de capacité. Le titulaire de l'attestation de capacité prétendant au diplôme par l'examen ou la VAE peut être dispensé de la passation de l'épreuve correspondant au bloc attesté. Les objectifs visés sont : - Comprendre la langue orale - S'exprimer à l'oral en interaction, - S'exprimer à l'oral en continu, - Comprendre la langue écrite, - S'exprimer par écrit,  dans des situations sociales et professionnelles

INTITULÉ	DESCRIPTIF ET MODALITÉS D'ÉVALUATION
<p>Bloc de compétence n°3 de la fiche n° 31694 - Développer sa motricité</p>	<p>Le bloc de compétence est validé par une évaluation de certification définie par le règlement d'examen.</p> <p>La réussite à un bloc donne lieu à une attestation de capacité. Le titulaire de l'attestation de capacité prétendant au diplôme par l'examen ou la VAE peut être dispensé de la passation de l'épreuve correspondant au bloc attesté.</p> <p>Les objectifs visés sont :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Mobiliser ses ressources et développer son intelligence motrice par la diversité des activités physiques, sportives et artistiques</li> <li>- Gérer sa vie physique et sociale en vue d'entretenir sa santé et d'assurer sa sécurité</li> <li>- Accéder au patrimoine culturel des activités physiques et sportives</li> </ul>
<p>Bloc de compétence n°4 de la fiche n° 31694 - Mettre en œuvre des savoirs et savoir-faire scientifiques et techniques</p>	<p>Le bloc de compétence est validé par une évaluation de certification définie par le règlement d'examen.</p> <p>La réussite à un bloc donne lieu à une attestation de capacité. Le titulaire de l'attestation de capacité prétendant au diplôme par l'examen ou la VAE peut être dispensé de la passation de l'épreuve correspondant au bloc attesté.</p> <p>Les objectifs visés sont :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Mobiliser des techniques et des concepts mathématiques liés aux domaines statistique-probabilités, algèbre-analyse et géométrie pour résoudre des problèmes dans des champs d'applications divers</li> <li>- Mobiliser des savoirs et utiliser des démarches scientifiques pour mesurer des enjeux liés au monde vivant en matière d'environnement, d'alimentation et de santé</li> <li>- Mobiliser des savoirs et utiliser des démarches scientifiques pour analyser, interpréter et utiliser des informations liées aux propriétés de l'eau, des solutions aqueuses, des bio-molécules, de quelques systèmes mécaniques en équilibre et de certaines formes d'énergies</li> <li>- Raisonner l'utilisation des outils informatiques et s'adapter à l'évolution des Technologies de l'Information et de la Communication (TIC)</li> </ul>
<p>Bloc de compétence n°5 de la fiche n° 31694 - Raisonner des choix techniques dans un processus de production horticole en prenant en compte les ressources naturelles communes</p>	<p>Le bloc de compétence est validé par une évaluation de certification définie par le règlement d'examen.</p> <p>La réussite à un bloc donne lieu à une attestation de capacité. Le titulaire de l'attestation de capacité prétendant au diplôme par l'examen ou la VAE peut être dispensé de la passation de l'épreuve correspondant au bloc attesté.</p> <p>Les objectifs visés sont :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Raisonner des choix techniques dans un processus de production horticole en prenant en compte les ressources naturelles communes</li> </ul>
<p>Bloc de compétence n°6 de la fiche n° 31694 - Organiser le travail du chantier horticole</p>	<p>Le bloc de compétence est validé par une évaluation de certification définie par le règlement d'examen.</p> <p>La réussite à un bloc donne lieu à une attestation de capacité. Le titulaire de l'attestation de capacité prétendant au diplôme par l'examen ou la VAE peut être dispensé de la passation de l'épreuve correspondant au bloc attesté.</p> <p>Les objectifs visés sont :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Organiser le travail du chantier horticole</li> </ul>

INTITULÉ	DESCRIPTIF ET MODALITÉS D'ÉVALUATION
Bloc de compétence n°7 de la fiche n° 31694 - Animer une équipe de travail	<p>Le bloc de compétence est validé par une évaluation de certification définie par le règlement d'examen.</p> <p>La réussite à un bloc donne lieu à une attestation de capacité. Le titulaire de l'attestation de capacité prétendant au diplôme par l'examen ou la VAE peut être dispensé de la passation de l'épreuve correspondant au bloc attesté.</p> <p>Les objectifs visés sont : - Animer une équipe de travail</p>
Bloc de compétence n°8 de la fiche n° 31694 - Assurer les opérations techniques sur les végétaux, intervenir sur les conditions de croissance et de développement du végétal et effectuer les opérations d'entretien, de paramétrage et de réglage des matériels, des équipements et installations	<p>Le bloc de compétence est validé par une évaluation de certification définie par le règlement d'examen.</p> <p>La réussite à un bloc donne lieu à une attestation de capacité. Le titulaire de l'attestation de capacité prétendant au diplôme par l'examen ou la VAE peut être dispensé de la passation de l'épreuve correspondant au bloc attesté.</p> <p>Les objectifs visés sont : - Assurer les opérations techniques sur les végétaux - Intervenir sur les conditions de croissance et de développement du végétal - Effectuer les opérations d'entretien, de paramétrage et de réglage des matériels, des équipements et installations</p>
Bloc de compétence n°9 de la fiche n° 31694 - S'adapter à des enjeux professionnels particuliers	<p>Le bloc de compétence est validé par une évaluation de certification définie par le règlement d'examen.</p> <p>La réussite à un bloc donne lieu à une attestation de capacité. Le titulaire de l'attestation de capacité prétendant au diplôme par l'examen ou la VAE peut être dispensé de la passation de l'épreuve correspondant au bloc attesté.</p> <p>Les objectifs visés sont : - S'adapter à des enjeux professionnels particuliers</p>

**Validité des composantes acquises : non prévue**

CONDITIONS D'INSCRIPTION À LA CERTIFICATION OUINON	COMPOSITION DES JURYS	
Après un parcours de formation sous statut d'élève ou d'étudiant	X	Le jury, présidé par un fonctionnaire de catégorie A membre de l'enseignement agricole public, est composé d'enseignants d'établissements agricoles publics et privés justifiant des titres ou diplômes requis pour enseigner dans une section préparant au baccalauréat professionnel agricole, et, pour moitié, au maximum, d'employeurs et de salariés des professions concernées.
En contrat d'apprentissage	X	Idem
Après un parcours de formation continue	X	Idem
En contrat de professionnalisation	X	Idem
Par candidature individuelle	X	Idem
Par expérience dispositif VAE prévu en 2011	X	Idem

	OUI	NON
Accessible en Nouvelle Calédonie	X	
Accessible en Polynésie Française	X	

LIENS AVEC D'AUTRES CERTIFICATIONS

ACCORDS EUROPÉENS OU INTERNATIONAUX

## Base légale

### Référence du décret général :

Code rural et de la pêche maritime, art. D811-145.

### Référence arrêté création (ou date 1er arrêté enregistrement) :

Arrêté du 31 juillet 2018 portant création de la spécialité "conduite de productions horticoles" du baccalauréat professionnel et fixant ses conditions de délivrance (JO du 24 août 2018)

### Référence du décret et/ou arrêté VAE :

Code de l'éducation articles R355-5 et suivants

### Références autres :

## Pour plus d'informations

### Statistiques :

<http://www.chlorofil.fr/typologie/statistiques.html>

### Autres sources d'information :

Espace web des professionnels et partenaires de l'enseignement agricole français : [www.chlorofil.fr](http://www.chlorofil.fr)

### Lieu(x) de certification :

Direction régionale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt (DRAAF)

### Lieu(x) de préparation à la certification déclarés par l'organisme certificateur :

### Historique de la certification :